



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Règlement de contrôle intérimaire sur l'érosion

Pour outiller et guider dans l'application de la nouvelle réglementation

Lac-Mégantic, le 2 novembre 2022 – En février dernier, la MRC du Granit annonçait l'entrée en vigueur d'un règlement de contrôle intérimaire en lien avec l'érosion pour assurer la protection des lacs et des cours d'eau. Afin de permettre l'application de ce règlement par le plus grand nombre d'intervenants possible, l'équipe de la MRC s'est affairée à mettre en place différents outils.

Ainsi, un dépliant informatif répertoriant les grandes lignes du règlement, ses origines et ses objectifs, les méthodes et les techniques pour réduire l'érosion et intercepter les sédiments, a été créé et distribué dans les municipalités. Il est destiné autant aux propriétaires de lots qui souhaitent effectuer des travaux qu'aux employés de voirie ou aux entrepreneurs en travaux d'excavation susceptibles d'intervenir sur le terrain.

Également, au courant de l'été, une première formation théorique et terrain a été livrée à une dizaine d'entrepreneurs en excavation, employés de voirie et entrepreneurs en paysagement. Une formation a récemment été offerte aux maires et aux directions générales des municipalités du territoire afin de décortiquer le règlement et ses applications. À l'hiver 2023, la MRC compte tenir une nouvelle séance de formation auprès de la clientèle de l'excavation, étant une saison plus propice à la partie théorique. Des exemples seront alors présentés puisqu'une visite terrain y sera plus difficile.

Les conditions sont donc réunies pour permettre une application rigoureuse du règlement qui vise généralement des ouvrages de voirie autant publics que privés, principaux facteurs d'érosion constatés.

La formation d'hiver sera annoncée sur la page Facebook de la MRC et il est possible de prendre connaissance du dépliant en version électronique via le site web de la MRC ou en version papier au bureau de la MRC ou dans les 20 bureaux des municipalités du territoire.

– 30 –

Source :

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca

Information :

Patrice Gagné
Responsable de l'aménagement
MRC du Granit